



RISQUES MAJEURS

## **Submersions marines**

Le littoral et l'estuaire de la Seine sont soumis au risque de submersion marine. La conjonction d'une marée de vives eaux et d'une dépression induisant une surcote marine associée à l'effet du vent et des vagues peut entraîner l'inondation des zones littorales les plus basses.

### **Quels sont les risques concrets ?**

---

À titre d'exemple : au Havre, le plus haut niveau jamais atteint a été enregistré le 27 février 1990 avec 9,33m CMH (Cote Marine du Havre).

### **Quelles conséquences ?**

---

- Habitations inondées, endommagées, inaccessibles ou détruites
- Communications perturbées ou interrompues (lignes électriques, réseaux téléphoniques, routier) et accès des secours ralenti

- Rupture des canalisations et problèmes d'approvisionnement en eau potable
- Problème de gestion des déchets, etc.



### ***Bon à savoir***

Le risque de submersion marine peut être aggravé par la concomitance d'une crue de la Seine sur la partie amont de l'embouchure.



*Tempête et submersion et la digue Nord du Havre*  
©LE HAVRE SEINE MÉTROPOLE

## **Grandes marées + tempête : vigilance accrue !**

Le plus souvent, la violence des vagues qui se brisent sur les digues, devenues dangereuses, sur la plage, comme sur les épis, exposent les personnes aux risques de chutes, de chocs et de noyades. S'y ajoute également le risque de projection de galets sur les routes et sur les promenades au Havre et à Sainte-Adresse en particulier. Plus rarement, cette combinaison peut provoquer, avec une surcote marine, des submersions plus ou moins importantes sur le littoral et à proximité des anciens bassins portuaires à l'exemple de celle de 1984 (quartier Saint-François au Havre).

## **Avant, pendant, après une submersion marine**

---

### **Quelles consignes suivre, quels comportements adopter ?**

#### **Avant une submersion marine**



- Inscrivez-vous auprès de votre commune sur le registre des personnes vulnérables
- Prévoyez des moyens d'éclairages de secours et faites une réserve d'eau potable
- Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par électricité, prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion.
- Reportez vos déplacements non essentiels

- Renseignez-vous sur les conditions météorologiques : [\*\*suivre la Vigilance Météo France\*\*](#)

### *Pendant une submersion marine*



#### **Si les délais sont suffisants :**

Évacuation préventive organisée par la Sécurité Civile

#### **Si les délais sont insuffisants :**

- Rejoindre les zones en hauteur (étages, collines, points hauts...)
- Ne pas se déplacer à pied ou en voiture dans une zone inondée
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école

#### **Dans tous les cas :**

- Ne pas se rendre dans les sous-sols ou parkings souterrains
- Ne pas prendre l'ascenseur
- Couper la ventilation, le chauffage, le gaz et l'électricité
- Fermer portes, fenêtres et calfeutrer toutes les ouvertures (aérations, bas de portes...)
- Mettre en hauteur le matériel fragile
- Écouter la radio (France Bleu : 95.1FM et France Inter : 88.9FM) et respecter les consignes des autorités
- Ne pas encombrer les lignes d'urgence

### *Après une submersion marine*



- Prenez des photographies des dégâts
- Rapprochez-vous de votre Mairie et de votre assureur
- Avant de remettre en marche l'électricité, le gaz et toutes sources d'énergies : assurez-vous que cela puisse se faire en toute sécurité
- N'installez pas de systèmes de pompage dans les caves et sous-sols non aérés : il y a un risque d'intoxication et d'incendie